

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du : Lundi 04 septembre 2017 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : Mercredi 30 août 2017

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration :

Membres absents :

✓ **Approbation du compte rendu du conseil du 31 juillet 2017**

Approuvé à l'unanimité

✓ **Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.**

- Décision n°2017-06 : le contrat actuel de maintenance de l'ascenseur de la mairie signé en 2005 avec la société Shindler, a été dénoncé à sa date anniversaire soit le 30 septembre 2017.
En début d'année 2017, 3 demandes de devis ont été envoyées par courrier. Les 3 sociétés sollicitées ont répondu. La commission s'est réunie et a décidé de retenir l'offre de la société ACCEM – Les Ascenseurs du Beaujolais, située Croix Varambon 69620 Frontenas, pour un montant de 965,00 € H.T. annuel.
Pour information, le cout annuel du contrat actuel est de 2 136,84 € H.T.
- Décision n°2017-07 : signature de la convention tripartite d'échange de données numériques avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (C.C.B.P.D.) et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (S.I.E.V.A.).
- Décision 2017-08 : signature de la convention entre la commune et le département du Rhône concernant le dispositif « Bébé lecteur » mis en place par la médiathèque départementale.

✓ **Modification Statutaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées - Délibération**

Dans sa séance du 28 juin 2017, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité une modification statutaire pour inscrire dans ses statuts la compétence GEMAPI, Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Les conseils municipaux disposent de 3 mois pour se prononcer sur cette modification. En l'absence de délibération, l'avis est réputé favorable.

Vote : à l'unanimité

✓ **Finances – Décisions modificatives n°2 - Délibération**

En fonction des besoins financiers de la commune, il est nécessaire de prendre les ajustements suivants :

Investissement	DEPENSES	
Programme	Compte - Désignation	
219 Nouveaux Programme à créer	2152 - Installations de Voirie (Atout'Sign)	4500,00
189	2183 - Matériel du Bureau et Informatique (Connexit)	1500,00
198	2128 - Achat terrains et parking école	- 6000,00
	Totaux	0

Vote : adopté à l'unanimité

✓ **Fixation taux de promotion permanent pour avancement de grade – Délibération**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Il appartient ensuite au Maire de prendre, ou non, la décision de nommer les agents concernés au grade d'avancement. En cas de nomination, celle-ci se fait par le biais d'un arrêté.

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni en séance le 13 juin 2017, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit : 100 % d'avancement pour tous les grades

Vote : adopté à l'unanimité

Pour information, cette année 2017, peuvent avancer de grade : Mesdames ADAMIAK, BARD et MONDON.

✓ **Personnel – Augmentation du temps de travail de l'agent technique (de 24h30 à 35h00 hebdomadaire)**

Augmentation du temps de travail du poste d'Adjoint Technique (de 24h30 à 35h00 hebdomadaire) à compter du 19 octobre 2017.

Vote : adopté à l'unanimité

✓ **Projet d'embauche d'un(e) bibliothécaire pour 5 heures par semaine.**

Le poste est vacant depuis le 01/08/17. A ce jour, la vacance de poste a été publiée par le biais du Centre de Gestion. 4 personnes vont être reçues pour un premier entretien. Une commission élargie de 4 élus fera le deuxième entretien courant septembre.

✓ **Point sur les activités scolaires et périscolaires.**

Rentrée ce jour à l'école primaire.

Mise en place de l'accueil du Mercredi pour le 06/09/17.

Des difficultés de planning, suite à la semaine de 4 jours, sont rencontrées en ce début d'année scolaire pour les activités avec intervenants (musique, sport, piscine).

Le nouvel intervenant sport interviendra le vendredi matin. La piscine aura lieu le même jour de septembre à janvier pour les classes de GS, CP et CE. Aussi, il a été décidé que l'intervenant sport viendrait 1h30 par semaine pour les classes de CM, puis 3 h par semaine de Février à Juin pour toutes les classes.

Pour l'intervenant musique, l'activité commencera après la rentrée des vacances de Toussaint pendant 22 semaines à raison de 3 h par semaine.

✓ **Point sur les travaux à l'école et la salle des fêtes**

Sur les bâtiments scolaires (Classes CE et CM) et la crèche : changement des fenêtres (passage de simple à double vitrage) et ajout de volets roulants dont certains motorisés, au cours de l'été.

Des devis pour la réparation des volets de la cantine et du module scolaire sont en cours.

Salle des Fêtes : accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sur le côté droit. A l'intérieur : toilettes PMR. Il reste à faire la rampe d'accès et les places de parkings dédiées.

City stade : Installation des tables au city stade. L'éclairage du site est à budgétiser pour l'année prochaine.

Pour l'aire de jeux : devis à demander pour végétaliser le talus inférieur.

Recrudescence de dépôts sauvages/incivilités sur la commune : chemin des dames, aux Communaux, et surtout à la salle des fêtes.

Le panneau d'affichage a été livré. Il reste à l'installer.

Le nouveau calendrier de collectes des déchets en porte à porte est disponible sur le site internet et en Mairie pour l'exemplaire papier.

Le ramassage des poubelles « emballages légers » (couvercle jaune) se fait les **mardis matins des semaines paires**. La collecte des ordures ménagères « couvercle marron » reste le jeudi matin.

✓ **Avancement PLU**

Le PLU a été envoyé aux personnes associées. Des réponses ont déjà été reçues.

✓ **Patrimoine : Exposition et conférences du 29 septembre au 1^{er} octobre 2017.**

Accueil des enfants de l'école le vendredi après-midi.

Conférence le vendredi soir à 20H30.

Samedi exposition et à 18h30 conférence sur les Muscadins.

Dimanche : exposition également

Accueil des élus de la communauté de communes le 29/09 à 18h00 pour une visite sur les parties privées de l'hôpital d'ALIX (réflexion sur l'avenir/ la reconversion du site).

✓ **Questions diverses**

Une société propose d'installer un distributeur de pains. La commission économique se réunira pour engager la réflexion.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40

Prochaine réunion du conseil municipal : le 09 octobre 2017 à 20h30

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

Le Maire, Pascal LEBRUN

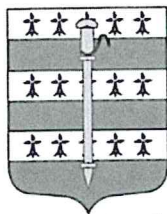


MAIRIE d'ALIX

69380

Téléphone: 04 78 43 91 68

Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017.31

SOUS-PREFECTURE

reçu le 11 SEP. 2017

VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

Séance du , lundi 4 septembre 2017 à 20 h 30

Date de convocation du conseil , mercredi 30 août 2017

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance , M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue , Marie Pailloncy

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration :

Membres absents :

OBJET : Modification Statutaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Dans sa séance du 28 juin 2017, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité une modification statutaire pour inscrire dans ses statuts la compétence GEMAPI, Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette modification statutaire

à l'unanimité *c'est à dire*

à 14 voix pour

à 0 voix contre

à 0 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 04 septembre 2017

Le maire,

Pascal LEBRUN.

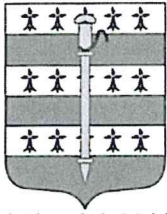
Acte rendu exécutoire reçu en
Sous Préfecture le



MAIRIE d'ALIX

69380

Téléphone: 04 78 43 91 68
Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017.33



Séance du : lundi 4 septembre à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 30 août 2017

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration :

Membres absents :

OBJET : Fixation taux de promotion permanent pour avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Il appartient ensuite au Maire de prendre, ou non, la décision de nommer les agents concernés au grade d'avancement. En cas de nomination, celle-ci se fait par le biais d'un arrêté.

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni en séance le 13 juin 2017,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit : 100 % d'avancement pour tous les grades

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les ratios ainsi proposés, c'est-à-dire 100% d'avancement pour tous les grades

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents soit à 14 voix pour
à 0 voix contre
à 0 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 4 septembre 2017

Le maire,
Pascal LEBRUN.

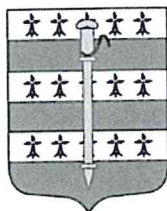
Acte rendu exécutoire reçu en
Sous Préfecture le



MAIRIE d'ALIX

69380

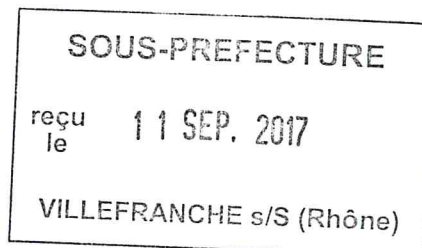
Téléphone: 04 78 43 91 68
Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017.34

Séance du , lundi 4 septembre à 20 h 30
Date de convocation du conseil , mercredi 30 août 2017
Nombre de membres du conseil en exercice , 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Président de séance , Pascal LEBRUN
Secrétaire élu , Marie PAILLONCY
Membres présents , Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.
Membres absents ayant donné procuration ,
Membres absents ,



OBJET : Augmentation horaire poste adjoint technique

Vu le besoin de la commune, le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les horaires de M. Jean DESBROSSE, (de 24h30 à 35h00 hebdomadaire), à compter du 19 octobre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'augmenter les horaires de M. Jean DESBROSSE occupant le poste d'adjoint technique, (de 24h30 à 35h00 hebdomadaire), à compter du 19 octobre 2017.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents *soit* à 14 voix pour
à 0 voix contre
à 0 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 4 septembre 2017

Le maire,
Pascal LEBRUN.

Acte rendu exécutoire reçu en
Sous Préfecture le

